

RÉUNION DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

**Mardi 23 juillet 2019
Salle Jules Bral – Le Bosc**

Salle et participation

- Participation : 92 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Daniel GUIBAL – MAIRE DE LES RIVES
 - Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
 - Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC
 - Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIENS ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES
- Timing : 18h00 – 21h15
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

18h30 : ouverture de la réunion de clôture

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Séquence 1 : Introduction

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il présente le déroulé de la réunion, rappelle sa mission auprès du Maître d'ouvrage. Il remercie enfin le Maire du Bosc, Monsieur Guibal, pour son accueil.

Séquence 2 : Mot d'accueil

Daniel GUIBAL – MAIRE DU BOSC :

Il rappelle que la concertation a débuté sur la commune du Bosc lors de la réunion d'ouverture. Ayant assisté à quelques ateliers durant cette phase de concertation préalable, il se dit satisfait du projet qui a été présenté et de la pertinence des ateliers.

Séquence 3 : La concertation préalable

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette réunion et rappelle les modalités de la concertation préalable. Il cite ensuite les différents outils qui ont été mis à la disposition des citoyens dans un souci de transparence et d'information. Il souligne la qualité du débat durant ces trois mois, et déplore le manque de confiance envers le dispositif de concertation au vu des refus de certaines collectivités de rencontrer le garant. Il fait ensuite part de ses quelques observations qui feront l'objet d'un rapport auprès de la commission nationale du débat public.

Séquence 4 : Temps d'échanges

Julien PRADEL — DU LARZAC, TERRES DE BIODIVERSITÉ, TERRE DE PAYSANS :

INTERVENTION N°1 :

Il fait part de son ressenti au sujet du déroulé de la concertation. Il rappelle l'étymologie du mot « concertation » au sens de dispute, et fait état du climat d'opposition et de violence qui a pu surgir à leur égard de la part du Maître d'Ouvrage. Il dit ne pas avoir ressenti l'égalité de moyens, qui est obligatoire. Il a eu l'impression d'avoir affaire à une grande opération publicitaire. Il retient deux mots : inéquité et bagarre.

INTERVENTION N°2 :

Il justifie son absence lors des différents ateliers organisés au Caylar par le fait qu'ils visaient la « co-construction » du projet SOLARZAC, là où, selon lui, les habitants « ne veulent pas de construction tout court ».

INTERVENTION N°3 :

Il attire l'attention du garant sur les « choses » qui ont été dites et qui sont fausses, telles que le retour à la propriété collective du territoire de Calmels, regroupant élus et populations. Il reviendrait à la collectivité de payer. Et pour lui, ce n'est pas à la collectivité de payer.

Dominique VOILLAUME – CONFÉDÉRATION PAYSANNE :

INTERVENTION N°1 :

Elle dit que le garant n'a pas parlé des bannières SOLARZAC, des petits cadeaux (stylo SOLARZAC, Yoyo SOLARZAC). Elle s'interroge sur les méthodes d'Arkolia Énergies, qu'elle juge « coloniales ».

INTERVENTION N°2 :

Elle interroge le Maître d'Ouvrage au sujet du financement du projet qu'elle juge incompréhensible : « Comment ça marche ? »

Bruno LADSOUS – HABITANT DU LARZAC, ADMINISTRATEUR NATIONAL SPEF ET DÉLÉGUÉ RÉGIONAL OCCITANIE, REPRÉSENTANT DU COLLECTIF OCCITANIE ENVIRONNEMENT :

INTERVENTION N°1 :

Il œuvre à travers ces différents engagements pour la biodiversité et la préservation du territoire et du pays. Il rappelle la nécessité de protéger le site et les labels du photovoltaïque, de la méthanation, des éoliens, des EnR en général. Il veut créer une zone de sécurité autour des biens UNESCO.

INTERVENTION N°2 :

Il affirme que le modèle économique des EnR ne tient pas la route un instant si les subventions étaient supprimées. Il accuse l'entreprise de s'enrichir sur le dos du territoire, et

parle d'un achat de confiance, et des seconds gagnants que sont les banques si ce projet voyait le jour.

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

INTERVENTION N°1 :

Il déclare être très sensible aux vigneronns qui ont vendu leurs vignes et qui ont bétonné leurs terres pour construire des maisons. Il juge qu'ils sont aujourd'hui responsables du fait que le dans le bas du Larzac, la place manque, et donc que les promoteurs montent de plus en plus haut sur le territoire pour proposer de l'argent contre des terres. Selon lui, ce sont des motivations financières qui sont néfastes au territoire et à son identité.

INTERVENTION N°2 :

Il pose une question à Monsieur le garant : « Êtes-vous au courant d'une motion votée à la communauté de communes du Lodévois et Larzac ? »

INTERVENTION N°3 :

Il montre son grand scepticisme quant au site internet, qu'il juge être une opération publicitaire, et dit ne pas avoir le temps de s'informer sur internet.

INTERVENTION N°4 :

Il demande pourquoi la police était là pour surveiller la réunion et s'ils étaient en danger.

INTERVENTION N°5 :

Il exprime sa réticence envers la prise de parole au micro qui implique un enregistrement des propos et ironise sur une potentielle mise en prison.

INTERVENTION N°6 :

Il se félicite de faire traîner la réunion et a des propos virulents envers le garant.

INTERVENTION N°7 :

Il intervient pour dire qu'il ne souhaite pas que le MO prenne la parole.

INTERVENTION N°8 :

Il entame un chant en occitan, empêchant la poursuite du débat.

Laurent CASTAGNIER – CONSEILLER DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT :

Il apporte des précisions sur les objectifs d'énergie positive de l'État, avant de souligner que dans le projet SOLARZAC, il n'est question que d'électricité, ce qui ne représente qu'un tiers de nos besoins. Pour lui, le projet ne répond pas aux impératifs écologiques qui sont de s'attaquer au gaz à effet de serre. Ce projet ne rentrerait pas dans le plan Climat Air Energie, puisque le site n'y serait absolument pas propice, d'autant plus compte-tenu de la taille du projet. Selon lui, le Larzac a délibéré défavorablement sur ce projet. Il ne comprend donc pas « le jusqu'au-boutisme » de ce projet. Une grande majorité est d'après lui opposée à ce projet.

Ludovic SÉGURET – HABITANT DU CROS :

Il déclare avoir participé au dernier atelier au Caylar, et demande à Laurent Bonhomme de revenir sur les propos selon lesquels Eric Saint-Cierge aurait énormément de propositions pour racheter sa propriété. Il dit que ce projet met une « grande pagaille » dans le Larzac et qu'il préférerait que le terrain soit vendu à un privé. Il déplore la mauvaise ambiance dans le Larzac suite à l'annonce de ce projet, qui a ravivé les tensions sur le plateau, et au Cros. Il craint que les jeunes et les habitants ne partent.

Éric OLLIER :

Selon lui, c'est parce que la population ne souhaite pas que le Larzac meure qu'elle est opposée à ce genre de projet. Il rappelle l'installation du camp militaire qui a dynamisé le territoire. Selon lui, le Larzac est une terre sur laquelle les gens se sont réunis pour refonder un monde. Il déplore que ce travail n'ait pas été fait avant, et souhaiterait un grand rassemblement pour penser l'énergie de demain. Pour lui, si le projet passe, c'est la mort de cette société nouvelle qui fait l'esprit du Larzac. Le développement économique étudié et prouvé a permis de faire front à un modèle dominant à l'époque. Aujourd'hui les fermes du nord fonctionnent. Il considère donc que ce projet est une nouvelle menace et qu'il est possible de réitérer l'opposition et de penser un nouveau modèle. Il rappelle également le clivage Nord/Sud Larzac qui empêche un développement agricole, touristique, économique communautaire. Il déplore le fait que les gens ne se parlent plus, et qu'ainsi le territoire fasse les frais de ce type de projet.

Sylvie SOLIGNA :

INTERVENTION N°1 :

Elle mentionne sa présence à la réunion d'ouverture de la concertation préalable, et dit avoir posé la question suivante : « pourquoi ne vouliez-vous pas installer les panneaux près d'une commune susceptible de recevoir directement l'électricité ? ». Il lui avait été répondu qu'il était très difficile techniquement de penser le projet de cette manière. Elle demande donc à nouveau au maître d'ouvrage l'intérêt d'installer ce projet à 150 Km des villes plutôt qu'à proximité. « Pourquoi le Larzac ? »

INTERVENTION N°2 :

Elle interroge ensuite la société Arkolia Énergies au sujet des actionnaires qui rentreraient dans le projet et qui dépossèderaient le maître d'ouvrage de son projet. Elle ne craint que tout le monde se fasse « dépouiller » par les grands financiers.

INTERVENTION N°3 :

Elle demande des précisions sur les conditions d'utilisation de l'eau dans le cadre du projet.

LAURENT BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il prend la parole pour rappeler que l'atelier n°4 s'est tenu au Caylar pour expliquer les modalités de financement du projet. Il rappelle les différentes étapes de cet atelier et affirme que ce projet est à l'heure actuelle tout à fait finançable.

Jacques LEVÊQUE – RETRAITÉ, HABITANT DU PLATEAU :

INTERVENTION N°1 :

Il rappelle que parmi les trois scénarios du projet que présente Laurent Bonhomme, deux ne nécessitent pas d'eau !

INTERVENTION N°2 :

Il fait une attaque d'ordre idéologique et politique envers les opposants au projet.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il rappelle l'impératif de bienveillance à l'occasion de cette réunion, les règles de politesse, et affirme, face à ceux qui ne souhaitent pas écouter Laurent Bonhomme, que d'autres personnes sont venues pour obtenir des réponses.

Monsieur MANGOLD – HABITANT DE SALELLES-DU-BOSC :

Il dit avoir été informé uniquement par courrier du projet. Pour lui, les habitants du Bosc n'était pas au courant. Il est satisfait d'être présent à cette réunion et aurait souhaité assister aux réunions du Caylar s'il avait eu l'information.

Francis DUPONT – HABITANT DE SAINTE-AFFRIQUE – RÉSIDENCE À SAINT-MARTIN-DU-BOSC :

Il affirme que l'information a bien circulé et que Monsieur Mangold est de mauvaise lorsqu'il affirme qu'il ne pouvait pas être informé. Ensuite, il revient sur les points d'eau du site qui, selon lui, ne survivront pas à la sécheresse d'ici Octobre.

Delphine BÉNÉZET – HABITANTE DU CROS, PROPRIÉTAIRE MITOYENNE DU DOMAINE DE CALMELS :

Elle dit ne pas avoir suivi les réunions et demande si Arkolia Énergies comptait demander un élargissement des routes départementales pour faciliter l'installation du projet.

Éric ALAIN – VOISIN DU DOMAINE DE CALMELS :

Selon lui, le projet est illégal car il est interdit de s'installer sur ce type de zone. Il dit connaître des gens qui sont des hommes d'affaires ici et qui vont, d'après lui, tout faire pour faire passer le projet, de mèche avec le MO. Il soutient que la finalité de ce projet est l'argent.

Daniel MALOISSELLE – HABITANT DE LODÈVE :

Il pose une question rhétorique au sujet de l'emploi et souhaite savoir combien d'emplois seront supprimés suite à la perte des labels UNESCO etc. après que les collectivités se soient démenées pour développer l'activité touristique.

Jean-Noël MALAN, MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN, VICE-PRÉSIDENT DE LA CCLL EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, MEMBRE DU BUREAU PAYS CŒUR D'HÉRAULT EN CHARGE DE PLUi :

INTERVENTION N°1 :

Il déclare à la salle, à destination de Monsieur Pozo, Maire de Soubès, que le conseil communautaire et le bureau communautaire ont délibéré un soir au sujet du projet SOLARZAC. Les rivalités entre élus, opposés ou parties prenantes du projet SOLARZAC, se font sentir. Monsieur Malan déplore l'irresponsabilité de la politique de la chaise vide pratiquée par ces élus favorables au projet.

INTERVENTION N°2 :

Il déclare que la communauté de communes est responsable des deniers publics. Il s'inquiète des risques pour les communes qui se lanceraient dans le financement d'un tel projet : « Qui va accepter de mettre 11 Millions dans un projet comme celui-ci ? »

Alain RAVEYROLLE – ADMINISTRATEUR FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT :

Il demande à José Pozo de répondre aux propos de Jean-Noël Malan, notamment sur le fait qu'Arkolia Énergies ait mentionné au cours de la concertation une délibération de la part du conseil communautaire de la CCLL.

José POZO – MAIRE DE SOUBÈS :

Il réagit aux propos de Jean-Noël Malan selon lesquels il y aurait eu une délibération contre le projet SOLARZAC en conseil communautaire, et soutient que c'est une hérésie. Il rappelle qu'il est lui aussi membre communautaire et que rien n'a jamais été voté. Il conclue ensuite pour répondre à Alain Raveyrolle qu'il n'est pas responsable des informations relayées par Arkolia Énergies.

Jean-Paul AGUSSOL – MAIRE DES RIVES :

Il soutient les propos de José Pozo sur le fait qu'aucune délibération n'a eu lieu sur le projet SOLARZAC.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :

Il intervient pour clarifier la différence entre délibération et motion. Il rappelle que le projet SOLARZAC n'a pas franchi l'étape de la délibération puisqu'il n'a pas été déposé. En revanche, une motion a pu être déposée. Il rappelle toutes les informations ayant été mises à disposition sur le site et les invite à se rendre sur le site pour consulter les motions.

Bernard BRINGUIER – HABITANT DU LARZAC :

INTERVENTION N°1 :

Il intervient pour apaiser le climat du débat et pour rappeler que la concertation est proposée par la loi, et qu'elle a pour but de faire parler les gens entre eux. Il mentionne sa présence aux 4 ateliers qui se sont déroulés au Caylar et insiste sur le fait que peu d'opposants ont été ouverts à la discussion, ceux-ci ayant refusé de rentrer dans la salle lors des ateliers.

INTERVENTION N°2 :

Il souligne les perspectives d'emploi qui découleraient de l'installation du projet SOLARZAC. Selon lui le territoire du Larzac est en train de mourir. Il évoque ensuite la forte opposition de la population locale au projet d'autoroute auparavant, alors qu'aujourd'hui le territoire est satisfait de cet aménagement, qui a contribué à désenclaver le territoire. Pour lui, le projet SOLARZAC subit le même schéma.

Guillaume CAMPLO – AGRICULTEUR SUR LE LARZAC :

Il soutient le projet. Il dit comprendre la peur que suscite ce projet, mais ne pas comprendre au contraire le discours selon lequel on a recréé une activité dans le Nord du Larzac. Il mentionne ce qu'il paie actuellement pour son exploitation. Il revient sur le sujet du domaine de Calmels qui ne peut aujourd'hui accueillir aucun troupeau en l'état. D'après lui, il n'y a pas d'herbe. Les mille ongulés sont nourris avec 80 000 euros d'achat de fourrage provenant de l'extérieur. Pour lui, la qualité des sols sur le site est impropre au développement d'une activité agricole à l'heure actuelle.

UNE DAME – ANONYME :

Elle ne trouve pas normal que ces informations n'aient pas dépassé le cadre limité et le nombre de places possibles des réunions.

Jean-François BENOÎT – SOUBÈS :

Il fait part d'une observation sur la plaquette qui annonce les réunions de présentation du projet et la journée Portes Ouvertes à 10h. Il affirme que l'horaire des ateliers thématiques n'a jamais été précisé, et pense ainsi que l'information n'a pas été complètement délivrée.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il rappelle que le garant en a jugé autrement et que la Commission nationale du débat public a validé les documents. Il démontre également l'utilité du site internet pour prendre connaissance des horaires des ateliers thématiques. Il propose de laisser le MO répondre à toutes les interrogations, inquiétudes et remarques évoquées lors de ce premier temps d'échange.

Au cours de ces échanges, chaque prise de parole en opposition au projet a été applaudie par la salle.

TEMPS 2 : RETOUR SUR LE DISPOSITIF DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Séquence 1 : Retour sur le dispositif de la concertation préalable

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slides 8 à 15 de la présentation : Elle retrace les modalités de diffusion de l'information lors des rendez-vous en ateliers et en dehors, notamment à travers les différents dispositifs (intervenants et experts, autres réunions d'information, communications médias et points presse, site internet, documents de la concertation, boîtages...). Elle rappelle les différentes étapes et la temporalité de la concertation préalable, avant d'évoquer le temps post-concertation. Elle incite également à consulter les derniers articles réalisés par la presse régionale au sujet des ateliers.

Séquence 2 : Temps d'échanges

Bruno LADSOUS – HABITANT DU LARZAC, ADMINISTRATEUR NATIONAL SPEF ET DÉLÉGUÉ RÉGIONAL OCCITANIE, REPRÉSENTANT DU COLLECTIF OCCITANIE ENVIRONNEMENT :

INTERVENTION N°1 :

Selon lui, toutes les personnes citées dans le tableau font partie du lobby negaWatt, qui piloterait la politique énergétique en France.

INTERVENTION N°2 :

Il estime qu'un projet de territoire aurait du sens si les élus donnaient les vrais chiffres du PCAET. Pour lui, les chiffres donnés aux citoyens sont incompréhensibles et faux. Être un territoire 100% à énergie positive, « c'est impossible », et il soutient que le territoire est déjà classé en énergie positive.

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

INTERVENTION N°1 :

Il pose une question à Monsieur le garant sur les modalités de validation et de validité d'une concertation quand on voit le peu de monde présent aux réunions, ainsi que le déficit de compréhension du projet par les habitants, compte-tenu de la complexité du dispositif. Pour lui, le projet n'a aucune légitimité auprès de la population. Il mentionne également les registres qui selon lui n'incitent pas les populations à pouvoir s'exprimer.

INTERVENTION N°2 :

Il ne comprend pas qu'on puisse apposer ce projet à la notion de progrès, et n'est pas convaincu par le dispositif de démocratie participative prônée par le garant.

Annie LEBRUN – HABITANTE DU CAYLAR :

Elle revient sur le terme d'« exercice », employé par le garant pour définir le dispositif de concertation préalable. Elle dit avoir l'impression d'être soumise à une expérimentation de la démocratie locale. D'après elle, elle tire une immense expérience de cet exercice car elle

reconnaît la présence de débats et leur qualité. Mais désormais, l'exercice doit s'arrêter. Elle conclue : « Ici, le projet ne se fera pas. »

UNE DAME – ANONYME :

Elle réagit au sujet du dispositif de la concertation préalable et ses conséquences, et demande jusqu'où doit aller l'opposition pour que le MO décide d'arrêter le projet. Pour elle, l'avis des populations ne sera pas pris en compte pour la décision finale. La dame s'est rendue sur le site et constate l'extrême négativité des contributions postées.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :

Il revient sur les différentes questions qui lui ont été adressées. Au sujet des registres, il mentionne l'existence depuis 2016 d'une procédure qui oblige à l'organisation d'un débat avant que tout dossier ne soit présenté pour faire l'objet d'un contrôle sur le respect des règles de la concertation. Sur la dimension publicitaire du site internet SOLARZAC qui est dénoncée, le garant se félicite au contraire de la complétude et de la neutralité de ce site. Il rappelle que la présentation des 3 scénarios et des dossiers de concertation visent à informer les collectivités afin qu'elles puissent décider face à ce projet. Elles ne peuvent décider sans information. Il félicite par ailleurs l'État de ses avancées en termes de dispositifs de démocratie participative. Enfin, au sujet de l'extrême-négativité des contributions figurant sur le site, Bruno Védrine affirme que celles-ci sont nécessaires et qu'elles pèseront sur la prise de décision du maître d'ouvrage.

TEMPS 3 : LES 7 PONTS CLÉS ÉMERGENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Slides 17 à 37 de la présentation : L'équipe d'Arkolia Énergies revient sur les problématiques-clés qui sont apparues au cours des différents ateliers et des rencontres avec les habitants et les élus et qui nécessitent des engagements clairs de sa part.

Séquence 1 : La surface totale des panneaux photovoltaïques ne viendra pas en déduction des surfaces à urbaniser à l'avenir dans les communes.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Le maître d'ouvrage précise que l'urbanisation classique se fait sur des zones de type U et que les panneaux photovoltaïques relèvent de zones N ou A . Les unes et les autres ne sont pas les mêmes catégories en termes de classement et ne sont pas en concurrence. Une expertise a été demandée sur ce point précis à un cabinet d'avocat spécialisé : elle est consultable sur le site.

Séquence 2 : Temps d'échanges n°1

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

Il prend la parole et refuse de parler dans le micro, s'énerve contre le projet et réaffirme sa passion pour le territoire, menacé par le projet.

Christiane LÉGER – HABITANTE DU PLATEAU PRÉSENTE AUX DIFFÉRENTS ATELIERS :

Elle prend la parole pour dire qu'elle va quitter la réunion car elle ne supporte pas ce climat de violence, d'autant plus que toutes les remarques ont fait l'objet d'une explication et de débat lors des ateliers.

De nombreux sifflets se font entendre.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il affirme qu'il comprend les oppositions, rappelle que le dispositif de concertation est neutre et d'intérêt collectif. Il souhaite que la salle puisse accepter qu'il parle de bonne foi. Il insiste également sur la peur du changement et de l'innovation qui anime le territoire, face à différents projets, depuis plusieurs années. Il rappelle que la société Arkolia Énergies n'appartient à aucun grand groupe international.

Séquence 3 : Le projet n'accapare pas de terres agricoles.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Selon le MO, le projet vise au contraire à recréer une activité agricole durable sur des sols aujourd'hui impropres à l'élevage. À l'heure actuelle, le terrain est classé Terres et Landes. Il prend appui sur les différents projets de co-activité menés depuis 10 ans par Arkolia Énergies sur d'autres sites, et qui sont un succès. Il rappelle également la co-activité agricole et PV existe depuis 40 ans en Allemagne.

Séquence 4 : Le projet n'est pas la porte ouverte à la multiplication des projets photovoltaïques sur les terres agricoles du Larzac.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Après un moment de chahut, il finit par reprendre la parole en rappelant pourquoi l'effet boule de neige est impossible :

- Proximité d'un raccordement à une ligne haute tension
- Topographie favorable du site pour empêcher la covisibilité de l'installation
- Non classement du site en terre agricole.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il rappelle que c'est au tour du maître d'ouvrage de parler et que plusieurs personnes sont dans la salle pour échanger avec lui.

Séquence 5 : Le projet ne prélèvera pas 80 000 m³ à un territoire qui en manque.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il affirme que la technologie brevetée permet de fournir au projet 50% de ses besoins en eau, le reste provenant des bassins existants et artificiels sur le site. Il n'y a donc ni forage ni raccordement au réseau d'eau publique. Le MO rappelle que la rumeur du prélèvement d'eau vient d'un PPT privé sur lequel était écrit que le projet nécessiterait 80 000 m³ d'eau. À aucun moment il n'était question de forage ou du réseau public.

Séquence 6 : Temps d'échange n°2

Jean-Noël MALAN – MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN :

Il relance le MO sur la problématique de l'eau et sur le caractère mensonger de ses propos sur l'eau.

Séquence 7 : Le projet ne nuira pas à la biodiversité du Larzac.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Le maître d'ouvrage affirme qu'après plusieurs années de piétinement par les 1000 ongulés élevés spécialement pour l'activité de chasse, les sols sont aujourd'hui très dégradés et la biodiversité observée n'est nullement représentative de la biodiversité du Larzac. Il rappelle les études ayant été menées jusqu'ici sur le site et celles encore à venir. Il souligne également l'impact de la pratique de la chasse commerciale sur la biodiversité du site.

Séquence 8 : Temps d'échanges n°3

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

Il demande comment le MO compte résoudre le problème de la pyrale du buis avec son grand esprit écologique.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il déclare ne pas avoir de solutions quant à ce véritable fléau pour l'agriculture du territoire. Il enchaîne ensuite sur sa volonté de permettre la réouverture au public du domaine et par rachat du site par les collectivités, rendre ce territoire au public.

Éric ALAIN – VOISIN DU DOMAINE DE CALMELS :

Il s'indigne contre les propos du maître d'ouvrage expliquant que le terrain est aujourd'hui dépourvu de ses qualités premières, et qu'il pourrait être, d'après sa compréhension, réhabilité avec l'argent public. Il souligne à nouveau le caractère illégal du projet d'après lui.

Séquence 9 : Le projet permettra de rouvrir le domaine au public et à de multiples usages par le rachat du domaine par les collectivités voisines motivées à travailler ensemble.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rappelle qu'Arkolia Énergies n'est jamais propriétaire du foncier, et que la société paie un loyer aux propriétaires, qu'ils soient particuliers privés ou collectivités, que dans le cas de Calmels, le rachat public du domaine a la préférence du maître d'ouvrage. Il réaffirme l'idée qu'il ne prend pas l'argent public, et que l'intérêt pour les collectivités de racheter le site est la maîtrise foncière. En devenant propriétés des collectivités, celles-ci pourront choisir l'activité du terrain, le fermage, le tourisme... Elles pourront avoir une vision d'avenir pour le foncier.

Séquence 10 : Temps d'échanges n° 4

Jean-Noël MALAN – MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN :

Pour lui, cette idée de rachat par les collectivités est un mensonge.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il rappelle que la caisse des dépôts présente à l'atelier n°4 n'a pas donné cette version, et a au contraire confirmé la faisabilité d'un rachat par les collectivités, si celles-ci le souhaitent.

TEMPS 4 : RETOUR SUR LES THÈMES PRÉSENTÉS LORS DES ATELIERS

Séquence 1 : Retour sur la réglementation en matière d'urbanisme

Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIENS ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slides 18 à 20 de la présentation : Il développe les différents points évoqués et introduits par le MO, et rappelle la lettre de François Maître Versini, avocat à la Cour et spécialisé dans les énergies renouvelables, disponible sur le site internet, et attestant que le projet n'enlèvera pas de surfaces à urbaniser.

Une personne dans la salle intervient de façon ironique pour questionner la neutralité de Maître VERSINI.

Séquence 2 : Temps d'échanges n°1

Jean-Noël MALAN – MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN :

INTERVENTION N°1 :

Il déclare qu'au sujet de l'urbanisme, la communauté de communes du Lodévois et Larzac est en train de faire le PADD. Le bureau communautaire aurait voté sur la présence de PV au sol et aurait proposé l'interdiction du PV au sol sur des terrains non-artificialisés. Cette mesure doit encore « passer » dans les communes. Idem pour le SCoT. Ainsi, selon lui, le projet SOLARZAC est impossible.

INTERVENTION N°2 :

Il rappelle à Monsieur Agussol, Maire des Rives, que sa position vis-à-vis du projet lui coûtera sa place aux élections municipales 2020.

Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIENS ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il reprend la parole pour rappeler la politique de l'État et de la DTT en matière d'EnR et vis-à-vis du PV au sol. Tout document d'urbanisme doit être validé par la DTT. Si celle-ci privilégie les zones PV dans les friches, les délaissés, ces zones sont aussi autorisées sur les sites N-PV (naturel photovoltaïque). Ainsi, dans les faits, la DTT ne pourrait pas approuver ce document d'urbanisme.

Jean-Paul AGUSSOL – MAIRE DES RIVES :

Il déplore le fait que les relations avec Monsieur MALAN se soit dégradées, que les réunions se fassent à la discrétion des autres élus de la CCLL. Monsieur AGUSSOL affirme que

Monsieur MALAN n'a pas le droit de parler au nom de la CCLL. Il dit avoir fait une contribution pour SOLARZAC. Il rappelle la contribution qu'il a faite sur le site et la possibilité d'articuler le rachat du domaine de Calmels par la collectivité et l'installation sur le parc Michel Chevalier de l'unité de production des capteurs de CO2. Cette zone créée serait ainsi utile.

Agitation et invectives dans la salle.

Séquence 3 : La question de l'emploi

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slides 43 à 47 de la présentation : Il explique et détaille le slide du PPT sur la création d'emplois au regard des différents scénarios : 26 pour le Scénario 1, 40 pour le Scénario 2, 185 pour le Scénario 3. Il s'attarde sur le scénario 3 pour expliquer le fonctionnement de la méthanation et le système de captage du CO2, avec sa technologie brevetée, qui nécessite de la main d'œuvre et des emplois. Il annonce également la création d'un centre de formation directement sur le territoire pour former aux métiers de demain. Il prend l'exemple de ces systèmes qui ont fonctionné en Suisse, en Islande. Il rappelle la société Climeworks qui est venue au 3ème atelier expliquer le fonctionnement de sa technologie.

Séquence 4 : Temps d'échanges n°2

Françoise DUPUIS – JURISTE :

Elle souhaite attirer l'attention des élus, pour ou contre, sur ce point. Elle conseille à la CCLL de prendre un avocat spécialisé, afin d'être sûr que le projet ne vienne pas enlever du droit à construire. Il faut s'en assurer et se donner les moyens, se protéger.

Séquence 5 : Le volet agricole

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slides 21 à 23 de la présentation : Elle revient sur l'atelier n°2, qui a été l'occasion de montrer les autres parcs où ovins et PV cohabitent. Elle invite l'assistance à aller consulter le CR de l'atelier n°2 du 19 Juin sur le site.

Séquence 6 : Temps d'échanges n°3

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

INTERVENTION N°1 :

Il reproche à la chef de projet le caractère selon lui infantilisant de sa présentation. Pour lui, le vrai sujet n'est ni les moutons ni l'herbe, mais la taille du projet de 400 hectares

INTERVENTION N°2 :

Il applaudit ironiquement la Chef de projet et se moque de ce système qui, selon lui, ne marche pas. Il lui demande si les ovins seront des ovins viande.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il rappelle que le sujet de l'herbe répond à l'inquiétude de plusieurs habitants et des élus au cours des ateliers de la concertation.

Sylvie SOLIGNA :

Elle demande la localisation et la superficie de ces parcs. Elle constate que ce sont des régions humides, à la différence des terres du Larzac qui est arides. Les extracteurs de CO2 qui vont enlever l'humidité de l'air vont encore appauvrir la terre. Elle déplore la méconnaissance du territoire par le MO.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Elle lui répond que tout ceci est appuyé par des études et des experts qui lui permettent de prouver ces propos.

Dominique VOYOMME – CONFÉDÉRATION PAYSANNE :

Elle est très sceptique sur les propos du MO selon lesquels le terrain n'est pas une terre agricole. Elle reconnaît qu'il est pour l'instant classé en Terres et Landes. Elle estime également que si Calmels était confié à de vrais paysans, cela ne se passerait pas de cette manière. Le territoire n'aurait pas été en si mauvais état. Elle revient sur l'augmentation des prix du foncier à la suite du projet SOLARZAC et insiste sur l'effet boule de neige, face à des paysans appauvris et en danger.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Elle rectifie les propos de Dominique VOYOMME, en précisant que Calmels n'est pas agricole du point de vue du code de l'urbanisme, que c'est la loi, et qu'effectivement elle est classée en terres et Landes.

Jean-Noël MALAN – MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN :

Il revient sur les règles d'urbanisme en disant que la terre sera classée soit en naturel soit en agricole, et donc que rien ne sera possible.

Isabelle LIGNIER – JOURNALISTE À L'AGENCE FRANCE PRESSE :

Elle revient sur le fait que, dans l'hypothèse où la société Arkolia Énergie déciderait de déposer un permis de construire après que le garant ait rendu son rapport, ce permis serait soumis à l'avis de la sous-préfecture de Lodève. Celle-ci lui a dit encore il y a peu de temps que la décision se fonderait sur la décision de l'ADEME, dont la politique est a priori de privilégier les friches industrielles, et donc de ne pas prendre de terres agricoles. Elle interroge donc le MO sur le fait que, bien que Calmels ne soit pas classé en terre agricole, ce n'est pas pour autant une friche industrielle. Dans ce rapport de l'ADEME, rendu en Mai 2019, plusieurs terrains sont identifiés pour pouvoir installer du PV. « Pourquoi alors mettre la pagaille sur ce territoire alors que cela passerait sur une friche industrielle ? Puis, est-ce que, à ce stade, Monsieur Bonhomme, vous privilégiez un des 3 scénarios ? »

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il lui répond que c'est effectivement à la collectivité de décider comment elle compte atteindre les objectifs nationaux.

Il revient ensuite sur les friches industrielles et carrières. Il souligne le fait que, même si c'est contre-intuitif, ce sont sur les carrières que l'on trouve le plus d'espèces protégées d'après son expérience, car ce sont des zones fermées, délaissées par les hommes et où la nature reprend ses droits. Il souligne que depuis 11 ans qu'ils font les projets, ce sont sur ces friches qu'ils ont trouvé le plus d'espèces protégées. Il y a, selon lui, un vrai problème sur les carrières.

Isabelle LIGNIER – JOURNALISTE À L'AGENCE FRANCE PRESSE :

Elle demande donc à Laurent BONHOMME s'il insinue que l'ADEME, dans son rapport, n'aurait pas identifié ce point.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Selon lui, l'ADEME n'a pas forcément tenu compte de la biodiversité des zones fermées et abandonnées. La faune et la flore se sont pourtant réinstallées de façon massive dans des no-man's land où la présence humaine n'existe pas. Il rappelle enfin qu'on n'arrivera pas à atteindre les objectifs nationaux PV sans centrale au sol ou en n'allant que sur les carrières et les friches. Enfin, au sujet des différents scénarios, il affirme que l'intérêt de la concertation est justement d'envisager un 4ème scénario qui s'adapte et prend en compte les attentes exprimées lors de ces réunions.

Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIENS ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il témoigne de son expérience en 2018 où, lors de déplacements, il a pu prendre conscience de l'investissement des délaissés par les espèces protégées, et des autres problèmes qui se posaient sur ces terrains, tels que le coût exorbitant pour la dépollution des sites.

ANONYME :

Il revient sur l'article du Midi Libre du 23 Juillet, selon lui très favorable à Laurent Bonhomme. Il revient sur la superficialité des classements issus du code de l'urbanisme. Pour lui, Calmels est une terre agricole, avec un potentiel agricole, bien qu'il n'accueille pas aujourd'hui d'activité agricole. Ainsi, les propos du maître d'ouvrage joueraient sur cette ambiguïté pour faire passer le projet auprès de la population.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il renchérit sur le fait que le fourrage ne vient même pas du domaine et insiste sur le fait que le site est abimé. Il invite à se rendre sur le site de Calmels pour aller le constater.

Jacques LEVÊQUE – RETRAITÉ, HABITANT DU PLATEAU :

Il explique que le système agricole du Larzac ne survivait que grâce à la PAC, soit l'argent du contribuable et de l'UE.

Daniel MALOISELLE – HABITANT DE LODÈVE :

Selon lui, les jeunes agriculteurs ne pourront pas accéder au foncier avec ce projet qui fera augmenter les prix.

Sylvie SOLIGNA :

Elle renchérit également sur l'argument de la spéculation foncière en donnant les exemples de communes en Bourgogne.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il reprend ses explications sur la thématique de la spéculation foncière. Il revendique l'argument de la propriété collective et publique et le classement du domaine spécifique NPV qui empêcherait cette spéculation.

Une dame crie dans la salle : « Mais donnez-le ce terrain ! »

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rappelle que ce terrain n'est pas à lui et qu'il ne peut donc pas le donner. Pour protéger le domaine, il revendique le passage de la propriété dans le domaine public. Il serait ainsi difficile ensuite de repasser ce domaine au privé.

Séquence 7 : Le rachat potentiel du domaine par les collectivités

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slides 33 à 36 de la présentation : Il développe le système envisagé pour permettre le rachat du domaine par les collectivités motivées à travailler ensemble, par la création d'un établissement public.

Séquence 8 : Temps d'échanges n°4

Jean-Noël MALAN – MAIRE D'OLMET-ET-VILLECUN :

Il proteste qu'il n'en veut pas.

Bruno LADSOUS – HABITANT DU LARZAC, ADMINSTRATEUR NATIONAL SPEF ET DÉLÉGUÉ RÉGIONAL OCCITANIE, REPRÉSENTANT DU COLLECTIF OCCITANIE ENVIRONNEMENT :

Il développe trois points. Mentionner l'aval de la caisse des dépôts n'est pas un argument valable selon lui. Au sujet de l'intérêt public ou général, c'est pour lui une question de sécurité intérieure, et cela concerne avant tout les grands équipements publics, les hôpitaux. Ainsi, le projet énergétique proposé par Arkolia Énergies ne relève pas selon lui du domaine du public, et est sceptique quant au fait que le projet puisse être autonome et indépendant des subventions de l'État.

Françoise DUPUIS – JURISTE :

Elle estime que le fait que les collectivités puissent devenir propriétaires est une bonne chose mais soulève la question du prix de ce domaine, qui n'est pas celui de la terre agricole, et qui va donc créer de la spéculation sur le Larzac Sud. Elle affirme qu'une autre société est déjà sur le territoire pour implanter un autre projet PV. Donc la spéculation existerait déjà.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il revient sur la volonté de la société Arkolia Énergies de vouloir permettre le rachat du domaine par le public plutôt que par des millionnaires privés. Il revient sur les offres faites au propriétaire Eric Saint-Cierge. Arkolia Énergies se propose comme un exploitant

permettant de sortir le domaine de la spéculation foncière privée. Ajoutant que ce n'est pas Arkolia Énergies qui fait augmenter le prix des terrains mais les grands propriétaires eux-mêmes.

Raphaël ROUSSEL :

Il s'inquiète du label UNESCO qui serait remis en cause par ce projet.

Dominique VOYOMME – CONFÉDÉRATION PAYSANNE :

Elle demande où se situent les milieux ouverts dans le projet SOLARZAC. Pour maintenir les milieux ouverts, selon elle, il faut du pastoralisme, et est sceptique quant au fait que la société y développe une activité agricole et puisse enlever les panneaux chaque fois pour faucher les champs. Enfin, elle revient également sur le terrain de nourrissage des aigles royaux et d'autres espèces.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Elle affirme que cela a été étudié et qu'il n'y aura pas de soucis, l'agriculteur pourra passer la fauche partout.

Séquence 9 : Le projet ne fera pas boule de neige

Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIENS ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il reprend la parole sur l'effet boule de neige et développement les 3 arguments qui font que le site est unique à recevoir ce type de projet, en particulier :

- Sur le caractère non agricole du domaine
- Sur le raccordement
- Sur la topographie

Il rappelle également l'existence de la maquette 3D sur le site internet pour voir l'absence de co-visibilité.

Séquence 10 : Temps d'échanges n°5

Laurence BIBERFELD – HABITANTE DE CAMPESTRE-ET-LUC :

Elle revient sur le sujet de la maquette 3D. Elle dit en avoir parlé avec quelques personnes et que la compréhension du site et l'utilisation de la maquette était assez difficile. Elle revient ensuite sur l'effet boule de neige, sur le classement UNESCO et les labels menacés par le projet. Le ton monte au sujet de l'effet boule de neige du site, dans la mesure où une fois que les aménagements seront faits pour le scénario 3, d'autres projets pourront venir se raccorder.

Delphine BÉNÉZET – HABITANTE DU CROS, PROPRIÉTAIRE MITOYENNE DU DOMAINE DE CALMELS :

Au sujet du Gazoduc, sur les 25-30 Km jusqu'à Lodève, elle s'inquiète du fait que les propriétaires puissent être expropriés.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il reprend la parole pour expliquer le système d'acheminement des panneaux jusqu'au site. Il déclare qu'aucune grande route n'est nécessaire, ou aucun gros camion, pour l'acheminement des panneaux, pas d'installation goudron ni artificialisation, les panneaux se montent. Il enchaîne ensuite sur la question du gazoduc.

Françoise DUPUIS – JURISTE :

Elle intervient pour dire qu'il faut l'accord du propriétaire pour passer dans le domaine privé.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il confirme qu'effectivement, c'est la loi, pour les privés, il faut l'autorisation du propriétaire.

Alain RAVEYROLLE – ADMINISTRATEUR FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT :

Il intervient pour dire que les propos du MO qui visent à rassurer sur l'effet boule de neige sont mensongers puisqu'il y a quand même quelques possibilités.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rappelle que certains projets ne se font pas car le coût du raccordement empêche la réalisation du projet, et c'est précisément ce qui rendra non rentable et donc impossible la multiplication des projets sur la ligne de raccordement envisagée pour le projet SOLARZAC.

Daniel MALOISELLE – HABITANT DE LODÈVE :

Il dit que la société prend des engagements sur lesquels elle n'a aucune prise. Qu'est-ce qui pourrait empêcher la concurrence de faire la même chose ? Il rappelle la multiplication des projets éoliens sur le Larzac.

Aimé BRESSE – CHANTEUR :

Face à ce projet qui, selon lui, répond soi-disant à la volonté de démanteler les centrales nucléaires, « à coup de grand discours écologique », il se pose la question suivante : doit-on penser le progrès de cette façon ? Pour lui, ce n'est pas le cas. Il voit le projet comme l'accaparement de 400 ha pour de l'électricité qui ne bénéficie pas au plateau, et qui sera vendue ailleurs. D'après lui, cette centrale existerait pour faire de l'argent.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rappelle que le prix de cette électricité sur ce terrain de l'ordre de 4 à 5 centimes du KWh. Aujourd'hui, la société est en mesure de produire une des électricités les moins chères du marché. L'objectif de la PPE est une baisse de 20%.

Bruno LADSOUS – HABITANT DU LARZAC, ADMINISTRATEUR NATIONAL SPEF ET DÉLÉGUÉ RÉGIONAL OCCITANIE, REPRÉSENTANT DU COLLECTIF OCCITANIE ENVIRONNEMENT :

Il intervient pour mentionner que les chiffres donnés par le MO sont manipulés.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il souligne que ces nouvelles énergies devront à terme remplacer la production nucléaire. Au sujet de ceux qui consommeront cette électricité, le réseau électrique fait que cette production ira directement vers Toulouse et vers Montpellier.

Séquence 11 : Le projet ne prélèvera pas 80 000 m3 cube d'eau à un territoire qui en manque.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC – ARKOLIA ÉNERGIES :

Elle développe l'autosuffisance en eau dans le cadre du scénario 3. CF Slide du PPT et rappelle que la consultation du CR de l'atelier 3 est possible pour avoir encore davantage de détails. Elle évoque également l'existence d'un pilote dans le cadre du scénario 3, qui permettra, si les effets sont concluants, de décliner cette technologie à plus grande échelle et dans des proportions plus grandes sur le domaine de Calmels.

Séquence 12 : Temps d'échanges n°6

Delphine BÉNÉZET – HABITANTE DU CROS, PROPRIÉTAIRE MITOYENNE DU DOMAINE DE CALMELS :

Elle revient sur le système de captation de l'eau : « l'eau captée dans l'air est-elle de l'évapotranspiration végétale ? » Pour elle, le fait de la capter dans l'air ou directement dans la terre, ne ferait pas une grande différence. Elle renchérit sur le fait que le territoire a vraiment une hygrométrie très faible. Ainsi, elle ne pense pas qu'il soit judicieux de prélever le peu d'humidité dans l'air ou dans la terre.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il affirme que l'essentiel de l'humidité de l'air vient de la mer, par phénomène d'évaporation. Ainsi, l'eau récupérée dans l'air du Larzac est en réalité l'eau de la Méditerranée.

Il rapporte que selon la technologie développée par la société Climeworks, cette membrane piègerait une tonne de CO2 pour une tonne d'eau, donc cela fonctionnerait même à un niveau d'hygrométrie très faible.

Christophe CORÉE – FORESTIER ET PROFESSEUR DE SYLVICULTURE :

Il demande quelle est la proportion entre l'eau issue de la méthanation et l'eau provenant des lacs ?

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Selon lui, c'est globalement 50-50%.

Christophe CORÉE – FORESTIER ET PROFESSEUR DE SYLVICULTURE :

Il renchérit sur le fait que les êtres vivants ont besoin de cette hygrométrie dans l'air, notamment les végétaux. Pour lui, l'installation volerait de l'eau aux êtres vivants. Il souligne également que les photos de végétaux visibles dans la présentation ne proviendraient pas des Causses. Enfin, il souhaiterait savoir comment les eaux issues de la pluviométrie pourraient ruisseler sur le domaine, sachant que c'est une terre karstique, où l'eau s'infiltrerait principalement. Aussi, il demande la taille des bassins et leur profondeur. Il est sceptique quant au fait que l'eau ruisselle dans les bassins sans aménagement.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rappelle que le projet sera soumis à une loi sur l'eau. La société devra fournir à l'État un bilan de l'eau, ce qui assure une première protection pour le territoire. Les bassins artificiels, versants, ont été volontairement positionnés de manière à ce que le ruissellement naturel les alimente. Une membrane caoutchouc permet de retenir l'eau. Seul un 4^{ème} bassin n'a pas été rempli de caoutchouc, Arkolia Énergies s'engage à le faire. Enfin, au sujet de la privation

d'eau pour les êtres vivants du domaine, il reprend son explication selon laquelle le système prélèvera 450 particules d'eau par million, ce qui est insignifiant et non perceptible, même pour une espèce végétale. Le système prélèvera 1 millionième de l'eau présente dans l'air. Il souligne également que cette technologie est déjà utilisée en Suisse avec un impact sur l'eau dérisoire.

Daniel MALOISELLE – HABITANT DE LODÈVE :

Dans ce projet, il voit un « vis originel » : le projet dépense beaucoup d'énergie en déplaçant simplement le CO₂ dans le cadre du scénario 3. Il craint également que, pour rentabiliser votre exploitation, la société fasse appel à du CO₂ de l'extérieur, tel que les industriels, les cimentiers...

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il confirme qu'il s'agit d'une stratégie d'évitement, mais l'objectif est ici de créer un cycle court du CO₂, et le gain est dans la réduction de l'énergie dépensée pour produire de l'électricité. Au sujet de la provenance du CO₂, comme pour l'eau et la loi sur l'eau, un bilan est obligatoire, et aucune importation de CO₂ ne serait accordée pour le projet. Il conclue donc qu'en France, avec la réglementation en place, il est impossible de faire n'importe quoi.

Françoise DUPUIS – JURISTE :

Elle insiste sur le fait que le MO insiste beaucoup sur le scénario 3. Elle demande alors ce qu'il en est pour les deux autres.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il reconnaît donner beaucoup d'importance à ce scénario 3 qui est le plus innovant.

Françoise DUPUIS – JURISTE :

Elle lui demande donc l'intérêt de concerter sur les 3 scénarios si les deux premiers ne sont pas retenus par le MO.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il rassure sur le fait que si la production gazière déplaît aux habitants, elle ne se fera pas.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il propose de clôturer la réunion autour de la collation prévue compte-tenu de l'heure, après avoir pris les dernières questions dans la salle.

Christophe CORÉE – FORESTIER ET PROFESSEUR DE SYLVICULTURE :

Il interpelle le MO sur le système de captation de CO₂ et mobilise l'exemple de Gardanne où, selon lui, la quantité du CO₂ captée est rejetée dans l'atmosphère.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il précise que la technologie de méthanation et de la circulation du CO₂ vise en réalité à reproduire rapidement ce que la nature a mis des millions d'années à produire.

Sylvie SOLIGNA :

Elle demande pourquoi le projet ne s'implante pas dans les villes, lieux de la consommation de l'électricité qui sera produite.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT – ARKOLIA ÉNERGIES :

Il répond que la place est limitée en zone urbaine pour de grands projets.

Fin des échanges : 21h45